



Procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire du 13 mars 2025

Le Mammouth de Saint-Prest

L'an 2025, le treize mars à 18h15, les membres de l'association se sont réunis au foyer communal de Saint-Prest (28), sur convocation du bureau de l'association, en date du 27 février 2025.

L'assemblée est présidée par Mme Marielle Guinguéno en sa qualité de Présidente de l'association.

Le secrétariat est assuré par Mme Mathilde Demoinet, un scrutateur est désigné en la personne de M. Hervé Garbi.

Avant le début de séance, Monsieur Sol Ballester s'est présenté à notre Présidente et a formulé le souhait de filmer les débats sans droit à l'image, pour les archives de la commune. Après en avoir informé l'assemblée, qui n'a émis aucune objection, Madame la Présidente a validé cet accord en autorisant à titre exceptionnel Monsieur Sol Ballester au filmage de la réunion.

La Présidente constate, sur présentation par le scrutateur de la liste des présents et vérification des mandats que le quorum requis est atteint (soit la présence ou représentation de la moitié au moins des membres de l'association, est atteint) : 28 membres sur 39 sont présents ou représentés ; le nombre total des voix est ainsi de 28.

Madame la Présidente déclare alors que l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise et déclare la séance ouverte à 18h31.

Puis, la Présidente rappelle que l'ordre du jour de la présente réunion est le suivant :

- 1 Rapport moral de la Présidente
- 2 Approbation des comptes et du budget pour l'exercice en cours
- 3 Projets pour l'exercice en cours et pour 2026
- 4 Admission des nouveaux membres du bureau
- 5 Fixation validation du montant des cotisations 2026
- 6 Questions diverses

La Présidente ouvre les débats et le scrutin sur les résolutions figurant à l'ordre du jour.

Délibérations et résolutions

• Point 1 : Rapport moral de la Présidente

La Présidente Marielle Guinguéno expose son rapport moral et commence par la présentation de l'association, des activités, des actions, et des objectifs de l'association et rappelle :

- La création de l'association en novembre 2024.
- Les actions, limitées pour l'heure et surtout liées à la mise en place de l'association.
- L'organisation d'une réunion d'informations en date du 26 janvier 2025, très bien accueillie avec la présence de cinquante à soixante personnes et l'enregistrement de nos premières adhésions. Cette réunion a permis d'éclairer le public présent sur les objectifs de l'association, et d'avoir un historique détaillé du « Mammouth de Saint-Prest », grâce aux interventions d'Amélie Vialet Du Muséum national d'histoire naturelle et de Frédéric Dupont de C'Chartres Archéologie.

L'association Le Mammouth de Saint-Prest a pour objet de valoriser et de faire rayonner ce patrimoine local grâce :

- aux recherches scientifiques en partenariat avec le Muséum national d'histoire naturelle (MNHN) et C'Chartres Archéologie,
- au soutien de la municipalité, la population, les associations, les écoles ou tout autres organismes publics ou privés, locaux ou extérieurs, désireux de contribuer au rayonnement de ce gisement paléontologique,
- à la mise en place d'actions de valorisation sous des formes variées (événements, valorisation *in situ*, actions de médiation, expositions, conférences, etc.),
- au développement de partenariats avec des collectivités, établissements, associations ou tout autres organismes publics ou privés pertinents pour le rayonnement de ce patrimoine Saint-Prestoï.

Toutes ces actions variées ont vocation à revêtir un aspect scientifique, pédagogique et culturel.

Vote : Résolution adoptée à l'unanimité.

• Point 2 : Approbation des comptes et du budget pour l'exercice en cours

Le trésorier Hervé Garbi présente le budget prévisionnel de l'association pour l'année 2025 et fait un point sur les recettes, les dépenses déjà réalisées. Il donne un arrêté de compte à ce jour et le solde des liquidités disponibles de l'association (voir détail tableaux ci-dessous). Il donne également quelques chiffres sur notre réunion d'information du 26 janvier 2025 : présence d'une cinquantaine de personnes informées par une distribution de 600 flyers soit 10 % de résultat positif et 36 adhésions recueillies.

À ce jour nous enregistrons 3 adhésions supplémentaires, ce qui fait un total de **39 adhérents.**

Comptes de l'association au 13 mars 2025 :

Situation du Compte "Le Mammouth de Saint Prest" au 13 mars 2025			
DEBITS		CREDITS	
Assurances (en provision)	80,09	Cotisations des Adhérents	340,00
Placement CRCA (Parts Sociales)	20,00	Dons	50,00
Fournitures	45,87		
Réception	41,00		
Services Externes (intermédiaires)	60,00		
Débit à justifier par la banque	10,00		
Total Débit	256,96	Total Crédit	390,00
		Disponible	133,04
		Placement CRCA (Parts Sociales)	20,00
Solde Débiteur	0,00	Solde Crédeur	153,04

Budget prévisionnel 2025 de l'association :

BUDGET PREVISIONNEL 2025 LE MAMMOUTH DE ST PREST			
DEPENSES		REVENUS	
Charges fixes		Recettes	
Assurances	80,00	Cotisations des Adhérents	800,00
Frais Bancaires	0,00	Manifestations	280,00
Total 1	80,00	Total1	1080,00
Charges variables		Subventions	
Fournitures	1000,00	Mairie de Saint-Prest	2000,00
Réceptions Missions Déplacements	500,00	FDVA Eure et Loir	1000,00
Publicité Publications	500,00		
Services Externes (intermédiaires)	2000,00		
Total 2	4000,00	Total 2	3000,00
Charges exceptionnelles			
Achats divers	0,00		
Total 3	0,00		
Total 1+2+3	4080,00	Total 1+2	4080,00

Vote : Résolution adoptée à l'unanimité.

- **Point 3 : Projets pour l'exercice en cours et pour 2026**

La Présidente présente les projets de l'association et les événements organisés pour 2025 et 2026.

1/ Mise en place de l'association : recherches de financements, préparation des projets, prise de contact avec les écoles, préparation d'activités de plus grande ampleur avec notamment une Fête de la Préhistoire en 2026.

2/ Suivi de la recherche et communication autour des activités scientifiques menées par le Muséum national d'histoire naturelle et C'Chartres Archéologie. Des premières

prospections devraient avoir lieu en avril. Nous étudions la possibilité de notre participation pour que tout soit bien cadré juridiquement.

3 / En parallèle, nous travaillerons à communiquer sur notre site internet et réseau pour diffuser les informations autour de ce gisement.

4/ Visites découvertes comme au Muséum national d'histoire naturelle.

5/ Plusieurs projets en septembre 2025 pour faire connaître notre association :

- Salon des Associations
- Trail des Géants d'or organisé avec l'association Imagine For Margot qui lutte contre le cancer des enfants – 14 septembre 2025
- Journées européennes du patrimoine – 20 et 21 septembre 2025

L'organisation de ces événements est soumise à la présence de volontaires pour nous accompagner (week-ends)

Vote : Résolution adoptée à l'unanimité.

● **Point 4 : Admission des nouveaux membres du bureau**

Madame la Présidente fait part à l'assemblée de la démission de Monsieur Jean-Pierre Borie du bureau de l'association. Madame la Présidente rappelle qu'une ouverture à candidature pour intégrer le bureau en fonction des sièges à pourvoir avait été faite lors de la réunion d'information du 26 janvier 2025. Trois candidats dont les noms suivent se sont proposés et ont été retenus :

- Mathilde Demoinet, secrétaire,
- Frédéric Cruchaudet, administrateur,
- Maryse Bourgoïn, administratrice.

La nouvelle composition du bureau est la suivante :

- Marielle Guinguéno, Présidente
- Mathilde Demoinet, Secrétaire
- Hervé Garbi, Trésorier
- Catherine Delannoy, Suppléante
- Maryse Bourgoïn, Administratrice
- Frédéric Cruchaudet, Administrateur

Vote : Résolution adoptée à l'unanimité.

- **Point 5 : Fixation validation du montant des cotisations 2026**

Après débat et proposition par le bureau, l'assemblée générale décide de fixer le montant des nouvelles cotisations dues au titre de l'exercice 2026 à l'identique de celle de 2025, soit 10 €. Ce même montant de 10 € permettra à notre jeune association de continuer à se construire et à recueillir pour 2026, un maximum d'adhésion.

Vote : Résolution adoptée à l'unanimité.

- **Point 6 : Questions diverses :**

La Présidente demande à l'assemblée si le nom de l'association doit-être changé.

Vote : Résolution adoptée à l'unanimité pour garder le nom de l'association : « Le Mammoth de Saint Prest ».

Questions :

-Peut-on faire un appel à toute la population de Saint-Prest afin de les mobiliser pour les différents événements ?

Réponse : oui.

-Peut-on créer un lien pour un projet pédagogique avec le Collège Soutine de Saint-Prest ?

Réponse : oui, le projet est à construire.

-Peut-on imaginer un projet de film sur l'histoire du Mammoth de Saint-Prest ?

Réponse : le projet est à étudier par les membres du bureau.

Peut-on élargir la communication sur le gisement du Mammoth au-delà de Saint Prest ?

Réponse : oui, l'idée est d'élargir progressivement notre communication. Pour rappel, la réunion d'informations avait franchi les limites Saint-Prestoises avec des articles dans l'Echo, une interview sur Radio Intensité et une diffusion sur les réseaux sociaux.

-Peut-on faire un partenariat avec les communes au patrimoine archéologique similaire ?

Réponse : oui, le projet est à étudier.

-Peut-on faire une Maquette du Mammoth de Saint-Prest ?

Réponse : le projet est à étudier.

-Peut-on créer un petit musée ?

Réponse : le projet est à étudier en fonction de l'évolution des moyens dans un second temps.

-Peut-on récupérer les fossiles ?

Réponse : le projet est à étudier, mais peut-être prématuré pour le moment par manque de lieu et de matériel pour le conserver dans des conditions adaptées.

-Peut-on refaire le panneau de l'entrée de Saint-Prest au niveau du Rond-Point avec une silhouette, une image ou un dessin de Mammouth Méridional ?

Réponse : à étudier avec la Mairie.

-Peut-on faire des visites du site de découverte ?

Réponse : le site de découverte est dans une propriété privée. Une autorisation préalable de la propriétaire serait donc nécessaire. D'autres alternatives sont possibles puisque le site s'étend également sur les chemins de randonnée qui peuvent être visités sans une autorisation particulière.

-Peut-on compléter le sentier de la découverte des bords de l'Eure avec des panneaux explicatifs sur les différents fossiles retrouvés, avec des moulages d'empreintes de différents animaux vivant à cette période et des petits jeux-devinettes ?

Réponse : le projet est à étudier.

-Peut-on remplacer un nom de rue de Saint-Prest par celui d'un chercheur paléontologue ? Exemple : Yves Coppens.

Réponse : le projet est à étudier

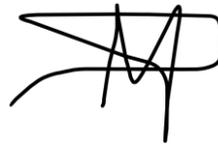
L'ordre du jour étant épuisé, aucune autre question n'étant posée, ni aucune prise de parole souhaitée, la Présidente Marielle Guinguéno déclare la séance levée à 19h22.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par la Présidente, le secrétaire, le scrutateur.

La Présidente Marielle Guinguéno



La Secrétaire Mathilde Demoinet



Le Scrutateur Hervé Garbi

